

Le 5 décembre 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le cinquième jour de décembre deux mille seize à vingt heures.

Sont présents :

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
M. Denis Blier, conseiller siège no 3
Siège no. 4 VACANT
M. Pascal Brûlé, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016
- 5.0 Correspondance et suivi
- 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
- 7.0 Calendrier des séances du conseil municipal 2017
- 8.0 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
- 9.0 Dépôt du registre public des déclarations
- 10.0 Fermeture du bureau municipal – période des fêtes
- 11.0 Paiement des comptes de fin d'année
- 12.0 Frais d'entretien et de déneigement
- 13.0 Fin de la période de travail à temps plein de l'inspecteur municipal
- 14.0 Orientation préliminaire de la CPTAQ
- 15.0 Comité de développement économique
- 16.0 Comptes à payer
- 17.0 Varia
 - 17.1- CCU – Normand Perron
 - 17.2- CCU – Vanessa Perron
- 18.0 Questions de l'assemblée
- 19.0 Levée de la séance

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Sandie Roux fait fonction de secrétaire.

R16-12-148
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R16-12-149
Intervertir les points

Il est proposé par Monsieur Pascal Brûlé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R16-12-150
Procès-verbal du
7 novembre 2016

Monsieur le maire demande aux conseillers(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016.

Étant tous et toutes affirmatifs (ves), il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Le 5 décembre 2016

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Démission de la conseillère au siège no. 4

M. le maire mentionne qu'il a reçu la démission de la conseillère au siège no. 4, Madame Sophie Samson, le 8 novembre 2016.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du code municipal prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017, qui débiteront à 20h00 :

- 10 janvier (mardi) à 20h00
- 6 février à 20h00
- 6 mars à 20h00
- 3 avril à 20h00
- 1^{er} mai à 20h00
- 5 juin à 20h00
- 10 juillet à 20h00
- 8 août (mardi) à 20h00
- 5 septembre (mardi) à 20h00
- 2 octobre à 20h00
- 6 novembre à 20h00
- 4 décembre à 20h00

-
- QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire trésorière suppléante, conformément à la loi qui régit la municipalité.

-
- ADOPTÉE

-
- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires :

-
- Madame Sandie Roux, directrice générale – secrétaire trésorière suppléante confirme que tout les élus ont complété le formulaire des intérêts pécuniaires pour l'année 2017, et ce, en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

-
- Dépôt du registre public des déclarations :

-
- Madame Sandie Roux, directrice générale – secrétaire trésorière suppléante dépose le registre public des déclarations pour l'année 2016 et ce, en vertu de l'article 2 du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

R16-12-152
Fermeture du
bureau municipal -
période des fêtes

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers que le bureau municipal sera fermé du vendredi 23 décembre à midi au 4 janvier 2017 inclusivement.

ADOPTÉE

R16-12-153
Paiement des comptes
de fin d'année

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la secrétaire – trésorière suppléante à payer tous les comptes avant le 31 décembre 2016 afin de fermer l'année financière.

ADOPTÉE

Le 5 décembre 2016

R16-12-154
Frais d'entretien et
de déneigement

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des factures suivantes :

Le premier versement pour le déneigement des cours municipales des édifices municipaux et des accès aux points d'eau à Dany Bradette et Aurel Côté au montant de deux mille quatre cent quarante (2440.00\$), taxes en sus;

Le premier versement pour le contrat de conciergerie à Madame Johanne Paradis au montant de deux mille six cent cinquante dollars (2650.00 \$).

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection des chemins municipaux sont complétés pour 2016;

R16-12-155
Fin de la période
de travail à temps
plein de l'inspecteur
municipal

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le travail à temps plein, soit quarante (40) heures par semaine, de l'inspecteur municipal soit terminé le 02 décembre pour l'année 2016;

QUE les heures de travail de l'inspecteur soient, pour la période hivernale, un minimum de cinq (5) heures par semaine, incluant une visite des chemins municipaux ainsi qu'une visite aux installations des loisirs;

QUE tout travail supplémentaire soit autorisé par le maire ou la directrice générale.

ADOPTÉE

R16-12-156
Orientation
préliminaire de la
CPTAQ -
engagement de la
MRC de l'Érable et
des municipalités

ATTENDU QUE la MRC de l'Érable a fait en 2011 une demande d'autorisation à la CPTAQ en vertu de l'article 59 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, et que cette demande vise le volet sur les îlots déstructurés (volet 1) ainsi que le volet sur les lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole (volet 2);

ATTENDU QUE cette demande constitue un projet pilote visant le développement de l'agriculture et de la foresterie à temps partiel;

ATTENDU QU'en surplus de la mise en valeur des potentiels agricoles et forestiers, il y a lieu aussi de prévoir l'intégration de secteurs visant la construction de résidences sans lien avec l'agriculture;

ATTENDU le moratoire pour la présentation de nouvelles demandes à portées collectives le temps que la CPTAQ établisse de nouvelles balises destinées aux MRC;

ATTENDU QUE le moratoire sur les demandes à portées collective combiné avec l'obligation d'obtenir l'unanimité des municipalités face à l'orientation préliminaire de la CPTAQ incite celles-ci à trouver une position de compromis qui va dans le sens de l'intérêt général de la MRC malgré les divergences de vues des municipalités par rapport au contenu de la demande de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC de l'Érable, dans sa volonté de tirer profit de l'ensemble des potentiels de sa zone agricole, entend s'investir à développer l'agriculture et la foresterie à temps partiel dans le cadre de son projet pilote et dès maintenant, travailler à caractériser la zone agricole à nouveau pour intégrer des résidences sans lien avec l'agriculture afin de déposer une nouvelle demande en vertu de l'article 59 dès que les modalités de la CPTAQ seront connues;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, devant l'ampleur du défi relatif à la mise en valeur de la zone agricole, désire favoriser la mobilisation des municipalités dans ce chantier en s'assurant de les rallier de façon à ce que chacune d'elles puissent s'y retrouver;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la MRC et la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes accepte le contenu de l'Orientation préliminaire prononcée au dossier # 373898 par la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

QU'il soit convenu que la MRC s'engage, en début 2017, à déployer des ressources pour caractériser à nouveau la zone agricole de façon à intégrer des résidences sans liens avec l'agriculture via le dépôt d'une nouvelle demande de la MRC en vertu de l'article 59 dès que les nouvelles modalités de la CPTAQ seront connues;

QU'étant donné que l'UPA a déjà approuvé des articles 59 réguliers ailleurs au Québec, il est convenu que la MRC se concerte avec celle-ci pour travailler à présenter une nouvelle demande en vertu de l'article 59 pour des résidences sans liens avec l'agriculture;

QUE la MRC et les municipalités accepte l'orientation préliminaire de la CPTAQ et participe à la réalisation de la phase 1 du chantier (projet pilote et îlots déstructurés) ainsi qu'à l'élaboration de la phase 2 (résidences sans liens avec l'agriculture).

Le 5 décembre 2016

QU'il soit convenu de tenir le Conseil de la MRC et ses municipalités informé en continu de l'évolution du projet pilote et des travaux visant la présentation d'une nouvelle demande en vertu de l'article 59.

ADOPTÉE

R16-12-157
Comité de
développement
économique

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le dépôt d'une somme de douze mille dollars (12 000\$) dans le compte du Comité de développement économique de Notre-Dame-de-Lourdes.

ADOPTÉE

R16-12-158
Comptes à payer

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de quatre vingt six mille cinq cent soixante et onze et soixante dix sept cents. (86 571.77 \$) et d'autoriser la secrétaire – trésorière suppléante d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Varia :

CCU -- Normand Perron :

R16-12-159
CCU -
Normand Perron

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande de dérogation mineure # D2016-001

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure de Normand Perron, 545, Rang St-Rémi, Notre-Dame-de-Lourdes.

Copie signée de la dérogation est déposée aux archives de la municipalité

ADOPTÉE

CCU -- Vanessa Perron :

R16-12-160
CCU -
Vanessa Perron

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande de dérogation mineure #D2016-003

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure de Vanessa Perron, 1775, Rue Bécancour, Lyster.

Copie signée de la dérogation est déposée aux archives de la municipalité.

ADOPTÉE

Questions de l'assemblée :

La période de questions s'ouvre à 20h29 et se termine à 20h32.

R16-12-161
Levée de la
séance

Il est proposé par Monsieur Pascal Brûlé et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h33.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale/secrétaire trésorière suppléante

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales